

LA SA RÉSEAU VERS UNE NOUVELLE REORGANISATION

6 ans après nouvel R, la SA Réseau engage une nouvelle réorganisation de très grande ampleur, impactant essentiellement les directions et les structures organisationnelles. La CFDT Cheminots a été reçue le 11 octobre en bilatérale. Explications.

UN PROJET SUR FOND DE RÉORGANISATIONS PERMANENTES :

- SUR LES TRANSVERSES OU ASSIMILÉES, CITONS EFFICIENCE, FGA, BUSINESS PARTNER, CRÉATION DES PLAQUES ET DES RH DE PROXIMITÉ, AMBITION GU RÉSEAU, CRÉATION DES CAMPUS FORMATION, CRÉATION DE LA DIRECTION SUPPLY CHAIN, ...
- SUR LES ÉTABLISSEMENTS : MAINTENIR DEMAIN, DENSITÉ, CRÉATION DE L'ERGI, CRÉATION DE L'EIL ZPNEN DÉFINI COMME MODÈLE POUR LA RÉPARTITION DES TRAVAUX ENTRE INFRAPÔLES ET ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, CRÉATION DES ESTI, ...

LA TERRITORIALISATION :

Le projet pourrait être perçu comme un « retour vers le futur » qui mixe à la fois les anciennes DDI de la SNCF et les Directions Territoriales de RFF. Un avantage majeur se dégage par rapport au passé : il n'est plus aujourd'hui question de GI et de GI Délégué. Et ça, ça devrait faire la différence à la fin.

Une organisation qui cherche l'efficacité ou une adaptation aux contraintes budgétaires ?

Le but n'est-il pas finalement d'adapter la SA Réseau aux difficultés et incertitudes de financement national à l'aide d'un nouveau standard industriel ? Le président Chabanel ne le conteste pas : la stabilité des pouvoirs publics régionaux est un atout qui nécessite un renfort des relations territoriales :

la dette des collectivités ne représente aujourd'hui que 8% de la dette de l'État. L'efficacité et le pilotage au plus près du terrain sont aussi des arguments pour expliquer cette réorganisation.

Pour la CFDT Cheminots le projet pourrait limiter les renoncements : trop d'agents travaillent pour rien et notamment en phase avant-projet, trop de gaspi sur les effectifs, voire sur les matières qu'il faut ensuite compenser en productivité et dans la douleur. Pour cela il faut simplifier la décision, la rendre plus rapide et plus efficace, plus concertée. C'est un des attendus du projet Résonance. La maîtrise d'ouvrage régionale unifiée est perçue par les protagonistes comme une bonne nouvelle, encore faut-il déléguer de moyens, autorité et compétences.

La CFDT garde toutefois à l'esprit que la fluidité MOA / MOE semble de bonne pratique et enfin possible avec le dispositif mis en œuvre.

MAILLE MULTIRÉGIONALE (EX ZONALE):

Le pilotage des moyens reste à la maille interrégionale mais pour la CFDT il faut que les territoires aient la main pour décider en autonomie. Elle concentre encore le pilotage des moyens mutualisés et les établissements zonaux et récupérera la mission de direction générale des opérations.

La dimension sécurité n'est pas précisée à ce stade du projet. La CFDT pense qu'il faut garder cette dimension sécurisée sans alourdir pour autant le pilotage des territoires.

DIMENSION NATIONALE:

La création de la direction des Grands Projets n'en est pas vraiment une puisqu'elle existe déjà, mais il faut comprendre par-là que ses prérogatives vont évoluer et s'accroître.

La création d'une direction Clients et Exploitation et Services nécessite également quelques explications, notamment sur les missions qui existaient auparavant dans les DT, et donc sur les conséquences de cette évolution pour celles-ci.

Le volet circulation semble le grand absent du projet compte tenu des informations dont on dispose. Nous pourrions nous satisfaire de cette apparente stabilité mais deux questions se posent néanmoins :

- Est-ce un isolement de la fonction essentielle en perspective d'éventuels changements de gouvernance (découpage suivant les pointillés)?
- Quelles seront à terme l'articulation et les prérogatives de la DAC ?

Le pilotage des lignes métiers est à expliciter. La suppression de la DGOP avec l'ambition du président de garder un pilotage des sujets de dimension nationale.



LES INQUIÉTUDES :

Le projet porte une forme de décentralisation et d'objectif de simplification. Mais en réalité, quels sont les objectifs de productivité à terme, dans quels délais, dans quelles conditions de mobilité et de départ ?

Pour le président, le projet n'est pas un accélérateur de productivité mais un moyen d'atteindre les objectifs fixés à ce stade jusqu'à fin 2026.

La parade est habile mais les effets demeurent : ceux d'une productivité accrue et conditionnée par une trajectoire financière imposée à SNCF Réseau. La CFDT a d'ailleurs soulevé la question de l'adéquation entre ce projet de réorganisation et la négociation d'un nouveau contrat de performance.

Le financement, cœur du réacteur : le Projet de Loi de Finances présenté le 10 octobre 2024 impose une austérité à tous les étages. Pour les transports, c'est une augmentation des taxes et un coup de frein sur les dépenses. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées. Deux questions se posent alors.

1/ Déconcentrer sans financement local est-il pertinent ?

2/ Quelle que soit l'organisation, quel est l'avenir de Réseau face à une pénurie de financement et face à une Société des Grands Projets qui a elle la capacité d'emprunter pour développer de nouvelles infrastructures.

Au final, l'avenir de Réseau doit-il se limiter à gérer un réseau existant pris dans la spirale du sous financement ?

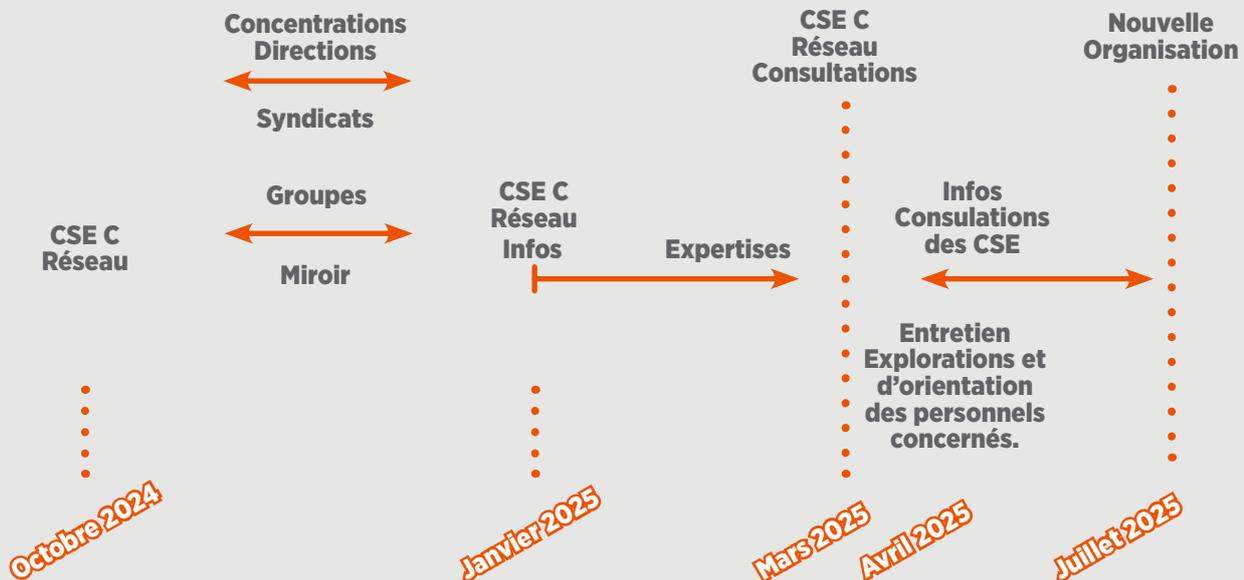
L'organisation préfigure-t-elle d'autres découpages à venir ? La réalisation des travaux va-t-elle connaître un destin axé vers la filialisation ? L'isolement de la circulation présage -t-il d'un détournement des fonctions essentielles ?

Ce projet aura aussi une incidence sur le découpage des CSE et impactera les notations, la représentation du personnel, et potentiellement les activités sociales et culturelles.

En 2015, lors du regroupement avec RFF, la CFDT avait proposé des CE régionaux Réseau à la maille territoriale, et proposé des comités inter entreprise pour la gestion des ASC. L'histoire s'est écrite autrement.

La CFDT Cheminots, seule organisation syndicale non-signataire de l'accord CASI, a démontré aux agents qui ont eu la chance de se trouver dans un CSE tenu par la CFDT qu'une autre politique d'activités sociales et culturelles est possible. Rappelons également que c'est au CE GI détenu par la CFDT que furent mis en œuvre les premiers titres restaurant avec l'exemple du CE RFF détenu également par la CFDT.

CALENDRIER ET NÉGOCIATIONS



LA CFDT SERA ATTENTIVE À LA SITUATION DES AGENTS ET METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR QUE CETTE RÉORGANISATION PERMETTE L'INSTAURATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS SATISFAISANTS

LA CFDT NOTE L'EXISTENCE DE CONCERTATIONS SPÉCIFIQUES DE PROJET. ELLE Y PRENDRA TOUTE SA PLACE À CONDITION QU'IL Y AIT UNE RÉELLE MARGE DE NÉGOCIATION ET DE LA TRANSPARENCE.

